



CEE

UNE EXPERTISE PUBLIQUE
ET FRANCILIENNE POUR
LA VALORISATION DES CEE

SYNERGIES

 Sipperec

 Sigeif
SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

 SMOYS
Syndicat Mixte d'énergie
Orge • Yvette • Seine

CEE Synergies, c'est quoi ?

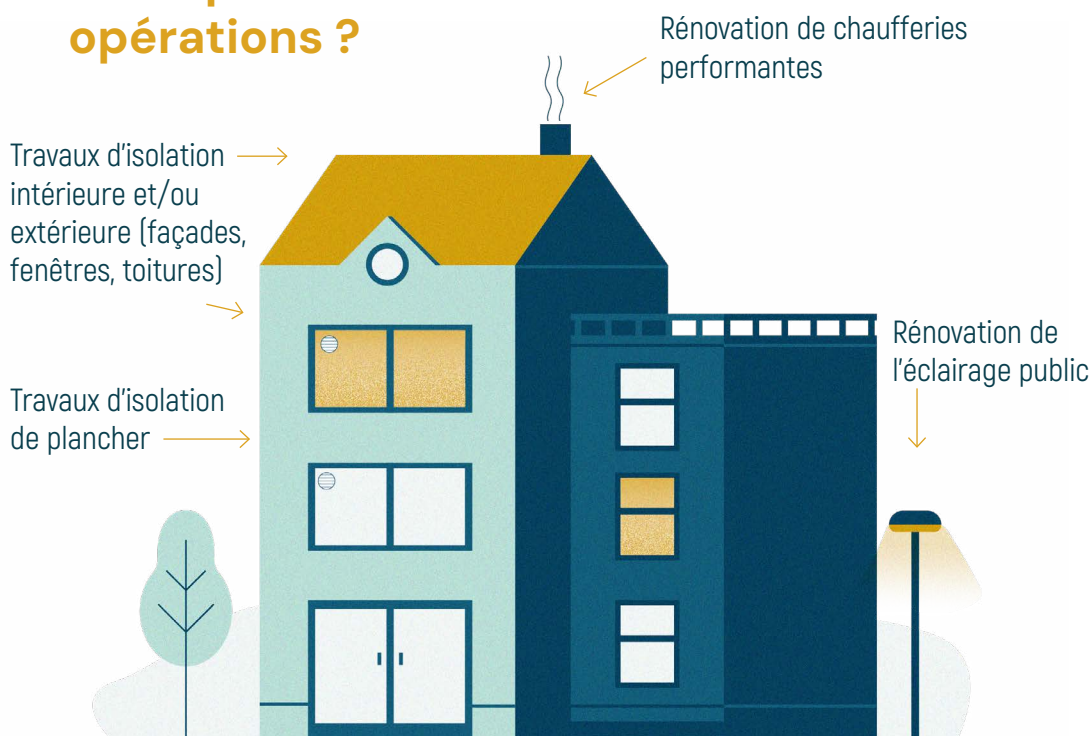
C'est un dispositif conjoint porté par le Sipperec, le Sigeif et le SMOYS, proposé à l'ensemble des acteurs publics éligibles d'Île-de-France. Il vise à valoriser les opérations d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine, sous la forme de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

► Zoom sur le dispositif national CEE

Il impose aux fournisseurs et vendeurs d'énergie, également appelés « obligés », de mener des opérations d'efficacité énergétique sur leur propre patrimoine ou de les soutenir chez les consommateurs.

Chaque obligé doit produire un volume déterminé de CEE à l'issue d'une période définie. En cas de non-atteinte de cet objectif, ils ont la possibilité d'acheter des CEE auprès des acteurs éligibles, tels que les collectivités et les bailleurs sociaux.

► Pour quelles opérations ?



La liste complète des travaux éligibles sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/operations-standardisees-deconomies-denergie>



Comment ça marche ?

Après la signature d'une convention tripartite avec CEE Synergies, les acteurs publics éligibles d'Île-de-France bénéficieront d'un accompagnement via un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), chargé du montage et du suivi des dossiers.

Ce dispositif permet de valoriser toute opération éligible, quel que soit son volume, grâce à la mutualisation des participants, permettant ainsi d'atteindre le seuil minimum de 50 GWh cumac imposé par le PNCEE.

Le regroupement permet aussi aux signataires de bénéficier de dépôts réguliers pour limiter les risques de dépassement de délai et de perte des CEE (les travaux devant être déposés un an maximum après leur réalisation).

Le prix de rachat des CEE est négocié à chaque revente pour assurer un prix optimum. Un prix plancher est garanti et assure une sécurité en cas de baisse du marché.

Un guichet unique a été créé pour faciliter le montage, le suivi ou les simulations des demandes de valorisation des CEE.

Le parcours de traitement d'un dossier

1

INVENTAIRE

L'AMO se charge de l'inventaire avec les signataires CEE Synergies des actions donnant droit à des CEE.

2

COLLECTE

L'AMO collecte et vérifie les documents administratifs.

3

CONTÔLE

L'AMO contrôle les dossiers avant dépôt au PNCEE.

4

DÉPÔT

L'AMO et CEE Synergies déposent les dossiers au PNCEE qui a deux mois pour les valider.

5

VENTE

CEE Synergies reverse 80 % du montant aux signataires une fois la vente effectuée (dans les 6 mois après la validation du dossier par le PNCEE).



Exemple de travaux de rénovation éligibles

Opérations de rénovation d'une médiathèque

	Volume CEE GWh cumac	Montant reversé €* €
Isolation mur (BAT)	2,8	16 700
Chaudière (BAT)	5,1	30 900
Isolation plancher (BAT)	0,9	5 500
TOTAL reversé		53 100

*Les sommes indiquées sont celles reversées aux signataires de la convention déduction faite des frais de gestion de CEE Synergies (20%).

CEE Synergies en chiffres

242

acteurs publics éligibles en IDF

3 000 GWh

cumac de CEE classiques et dont **260 GWh** de CEE précarité

+ de 11 M€

reversés

Glossaire

LES OBLIGÉS

Entreprises spécialisées dans la fourniture d'électricité, de gaz et de carburant : EDF, Engie, Eni, TotalEnergies, etc.

LES ÉLIGIBLES

Les acteurs publics tels que les collectivités territoriales, les groupements de collectivités territoriales et leurs établissements publics, SEM, SPL, associations et organismes HLM.

LE DISPOSITIF NATIONAL

Créé en 2005 dans le cadre de la loi POPE (Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique) et imposé par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie, le dispositif des CEE repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie.

1 CEE

1 kWh cumac (kilowattheures cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'équipement concerné).

PNCEE

Le Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie est un organisme public rattaché à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), elle-même placée sous l'égide du ministère de la Transition écologique.

Créé par l'arrêté du 30 septembre 2011, le rôle principal du PNCEE est de centraliser les demandes de CEE déposées par les requérants, d'examiner les dossiers et de délivrer des certificats.

AMO

Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. L'AMO est la personne ou la structure qui assiste le maître d'ouvrage (ici CEE Synergies) pour mener à bien son projet.

LES CEE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du dispositif national des CEE, une partie de l'obligation concerne les économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique. Les CEE liés à la précarité énergétique visent principalement à générer des économies d'énergie directes et sont attribués pour des opérations standardisées spécifiquement destinées à ces ménages.

Contacts

Pour toute demande :

contact@ceesynergies.fr



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

